

<https://www.aefinfo.fr/depeche/703082>

Antonin Gouze

7 min read

Lycée professionnel : Carole Grandjean précise les contours de la nouvelle année de terminale

"Nous avons fait évoluer notre projet de transformation de l'année de terminale professionnelle", déclare Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnels, lors d'une conférence de presse le 22 novembre 2023. Le projet introduit des parcours différenciés en fin d'année, selon le choix d'orientation des élèves. Après des réunions bilatérales avec les syndicats, la ministre annonce laisser plus de latitudes aux établissements dans l'organisation des P.F.M.P. et le "chef-d'œuvre" sera repensé autour de la notion de "projet" selon la filière.



Le projet de refonte de la terminale professionnelle a été officiellement présenté par Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation

professionnels, lors d'une conférence de presse le 22 novembre 2023. AEF

Cela fait plusieurs semaines que le projet de transformation de la terminale professionnelle a été dévoilé aux organisations syndicales de la voie professionnelle, lors de rencontres bilatérales organisées depuis la rentrée 2023. Une intersyndicale s'est même opposée au projet de refonte de la classe de terminale professionnelle à la fin octobre ([lire sur AEF info](#)), avant d'appeler à un mouvement de grève le 12 décembre 2023 pour réclamer le "retrait de la réforme du lycée professionnel" ([lire sur AEF info](#)). Le ministère ne manquait alors pas de rappeler que le projet devait "faire l'objet de consultations et de négociations avec les syndicats".

Depuis, les consultations ont été menées et Carole Grandjean a annoncé officiellement son projet de réorganisation de l'année de terminale professionnelle, lors d'une conférence de presse le 22 novembre 2023. "Nous avons fait évoluer notre projet, et il est important de saluer la force de compromis qui se dégage de ces concertations avec les organisations syndicales, qui permettent à ce projet de proposer une meilleure articulation entre stage et enseignement", déclare-t-elle.

La ministre fait référence aux organisations syndicales non-membres de l'intersyndicale et n'ayant pas appelé au retrait de la réforme : le Sgen-CFDT, l'Unsa-Éducation et le SNPDEN-Unsa, qui se disaient "à l'écoute des propositions du ministère" et "prêts à émettre des propositions". De fait, certaines de leurs propositions ont été retenues dans le projet présenté.

30 semaines de parcours commun et 6 semaines de "parcours diversifiés"

En l'état, l'architecture de l'année de terminale professionnelle sera ainsi constituée, d'abord, de 30 semaines de tronc commun entre septembre et fin mai : 22 semaines de cours, 6 semaines de PFMP, puis deux semaines d'examens "qui interviendront à la fin du mois de mai", détaille Carole Grandjean.

De fin mai à début juillet, les élèves pourront choisir entre six semaines de "stage en lien avec leur futur emploi" ou six semaines de "préparation à la poursuite d'études" qui doit inclure des "renforcements disciplinaires, méthodologiques et de compétences psychosociales" afin de développer les "compétences transverses". Fin juin seraient

positionnés l'épreuve de Prévention Santé Environnement (PSE) et le nouvel oral de chef-d'œuvre/projet.

"Ce bloc commun et ce bloc personnalisé doivent permettre de s'adapter au choix de l'élève quant à son projet", martèle la ministre, qui rappelle l'objectif de "concilier des enseignements professionnels et généraux et des stages lors de la terminale professionnelle". Le nouveau projet pour la terminale professionnelle ambitionne d'ailleurs d'augmenter de 10 % les heures d'enseignement de matières générales (mathématiques, français et histoire-géographie-EMC).

Pour permettre cela, la ministre détaille au *Monde* le 22 novembre "qu'une partie des heures jusqu'alors dédiées à des enseignements non disciplinaires comme le chef-d'œuvre, la co-intervention ou l'aide personnalisée" pourront être remplacées par des heures d'enseignements généraux.

Carole Grandjean précise par ailleurs vouloir "sortir du pacte le financement des groupes à effectif réduit en maths et en français et l'instituer dans les budgets distribués à tous les établissements car [elle] tient à les généraliser en seconde et en première".

Transformation de l'oral du chef-d'œuvre et PFMP à la main des établissements

Lors de sa conférence de presse, Carole Grandjean est revenue sur plusieurs points soulevés par les partenaires sociaux lors des consultations effectuées ces dernières semaines. Le SNPDEN avait notamment indiqué à AEF info vouloir que "le chef-d'œuvre soit conservé, mais dans les formations adaptées".

La ministre annonce ainsi que "l'oral du chef-d'œuvre pourra également être un 'oral de projet' : la réalisation d'un chef-d'œuvre n'était pas évidente à organiser dans certaines filières, comme en secrétariat par exemple. L'idée est donc désormais d'avoir un oral de projet en fin d'année, qui porte sur le projet de l'élève tout au long de l'année. C'est un moment important car il permet de développer la confiance en soi et des compétences transverses déterminantes pour sa réussite".

D'autres organisations (Unsa-éducation et Sgen-CFDT) avaient également formulé des propositions sur l'organisation des six semaines de PFMP du parcours commun. Dans un communiqué du 16 novembre, le Sgen réclamait ainsi que "les six semaines de PFMP

obligatoires et certificatives restent à la main des établissements" afin de pouvoir "les positionner en deux périodes pour maintenir l'alternance, une spécificité pédagogique porteuse de sens".

Cette proposition semble avoir été entendue, puisque Carole Grandjean annonce que "ces six semaines de PFMP pourront éventuellement être faites en bloc, mais pourront aussi être sécables : l'établissement aura la main sur leur organisation, notamment selon les filières de formations et la réalité des territoires."

Enfin, certains syndicats - notamment de l'intersyndicale opposée au projet de réforme de la terminale - pointent le risque que certains élèves, une fois les épreuves du bac passées, ne soient pas assidus lors des six semaines de "préparation aux études supérieures" en fin d'année scolaire. Pour s'assurer de leur assiduité, la ministre indique "qu'ils ne connaîtront pas leur note de bac avant début juillet, que deux épreuves auront encore lieu fin juin (la Prévention Santé Environnement et l'oral de chef-d'œuvre/projet, et que l'assiduité sera une condition d'obtention du bac".

Plusieurs autres points soulevés par les organisations syndicales ont été évoqués par la ministre :

- le SNPDEN-Unsa évoque le risque que les élèves de terminale pro se dirigent prioritairement vers six semaines de stage en fin d'année plutôt que six semaines de préparation à la poursuite d'étude, attirés par la gratification des stages mise en place depuis la rentrée 2023 ([lire sur AEF info](#)). La ministre a réitéré la nécessité de "convaincre les élèves de venir dans les dispositifs de poursuite d'étude si leur souhait est de poursuivre leurs études",
- interrogée par AEF info sur ses propos dans *Le Monde* indiquant qu'"un élève pourra changer d'avis durant les six semaines et basculer en stage ou en préparation à la poursuite d'études", la ministre rappelle "la nécessité d'être agile pour accompagner le projet de l'élève et organiser la réponse à son évolution de souhait",
- alors que le ~~Snep-FSU~~ a fait part à AEF info du risque d'une "perte d'un trimestre d'EPS" avec ce projet, la ministre a évoqué que les concertations ont "fait évoluer la place que doit prendre l'EPS dans l'établissement" sans donner davantage de détails.

"Les textes sont désormais proposés aux partenaires sociaux", indique Carole Grandjean, et doivent être votés en CSL le 14 décembre.

Generated with Reader Mode